

Avis de non-responsabilité

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012–to24

Vers l'accessibilité : Formation pour un Ontario accessible

C'est possible

Présentation de la Norme d'accessibilité de l'information et des communications – Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées

NARRATION :

Songez un moment à ce que vous avez déjà fait aujourd'hui. Peut-être avez-vous parcouru un journal sur Internet ou relevé votre courrier électronique. Ou bien vous avez assisté à une réunion, bavardé avec un collègue dans le couloir ou échangé quelques mots par messagerie instantanée?

Le monde dans lequel nous vivons actuellement repose en grande partie sur l'information et les communications...

... qu'il s'agisse de discuter avec votre fils ou votre fille...

... ou de prendre contact avec des collègues.

Mais imaginez un instant ce qui se passerait si tous ces canaux de communication cessaient soudain de fonctionner.

Si, alors que vous naviguez sur Internet, certaines pages ne s'affichaient pas du tout.

Si, en ouvrant un document censé contenir des renseignements dont vous avez besoin, tels qu'un horaire d'autobus, vous vous aperceviez qu'il est illisible.

Ou si, en pleine réunion, vous n'aviez soudain plus de son.

Si vous n'aviez plus accès à l'information, comment sauriez-vous ce qui se passe autour de vous?

Comment feriez-vous pour prendre des décisions?

Ce serait comme pénétrer dans un monde où tout semble identique. Mais, au lieu de trouver des informations qui vous permettraient d'agir, vous vous heurtez à un obstacle...

... Puis à un autre obstacle, et ainsi de suite.

Heureusement, il existe des solutions pour éliminer les obstacles en matière d'information et de communications, comme la technologie.

Pour les personnes qui n'ont pas de handicap, la technologie rend les choses pratiques. Pour les personnes handicapées, la technologie rend les choses possibles. Pourvu que tout soit mis en œuvre correctement.

Par exemple, si vous observez les meilleures pratiques en matière de développement Web, votre site n'aura sans doute besoin que de quelques petits ajustements pour être accessible aux personnes handicapées.

De plus, certaines solutions accessibles peuvent s'avérer très simples : il suffit parfois de lire un document à haute voix à une personne ou de lui fournir une version électronique pour qu'elle puisse redimensionner le texte afin de l'adapter à ses besoins.

L'accessibilité de l'information et des communications est utile aux personnes handicapées, mais elle est également bénéfique pour tout le monde. Un document au bon format ou un site Web accessible s'affichent correctement dans tous les navigateurs, y compris sur les appareils portatifs personnels.

[texte à l'écran :] [Norme d'accessibilité de l'information et des communications](#)

[Elle décrit comment les organisations doivent créer, fournir et recevoir l'information et les communications de sorte qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées.](#)

La Norme d'accessibilité de l'information et des communications, sur laquelle porte ce module, décrit comment les organisations doivent créer, fournir et recevoir l'information et les communications de sorte qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées.

[texte à l'écran :] [Logo de l'Ontario](#)

[Développé par le gouvernement de l'Ontario](#)

Avis de non-responsabilité

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012–to24